

**AVIS D'INFORMATION SUR LA CONFIDENTIALITÉ ET CONSENTEMENT AU TRAITEMENT DES
DONNÉES**

Je soussigné(e),

Nom : _____;

Nom de jeune fille de la mère : _____;

Adresse : _____;

Numéro de téléphone : _____;

En tant que candidat(e) ou autre personne concernée¹,

en faisant cette déclaration, le candidat ou toute autre personne concernée donne son consentement au traitement de ses données personnelles pour les services d'agence de recrutement comme objectif spécifique du fait que le traitement susmentionné est nécessaire à l'exécution du contrat d'agence dans lequel la personne concernée est le principal.

En faisant cette déclaration, le candidat ou toute autre personne concernée déclare que ses données personnelles ont été mises à la disposition de la Société en tant que contrôleur (par en tant que responsable du traitement, avec le consentement de la personne concernée / lorsque les données personnelles n'ont pas été obtenues auprès de la personne concernée /) au moment de la communication de ses informations ou juste après.

En faisant cette déclaration, le candidat ou toute autre personne concernée déclare de manière irrévocable qu'il a obtenu les informations préalables ci-dessous de la part de la personne agissant pour le compte de l'AGILE Management Consulting Kft. en tant que contrôleur, le jour mentionné ci-dessous. De cette manière, l'obligation complète de fournir des informations sur la transmission de données a été remplie. La personne concernée prend note de ce fait.

Le candidat ou toute autre personne concernée déclare, sous sa seule responsabilité, que les données fournies sont réelles et accepte le contenu du Règlement du traitement et de la protection des données de l'entreprise AGILE Management Consulting Kft., en vigueur au moment de cette déclaration, publié sur son site web (www.agile2s.com).

De cette manière, je déclare que j'ai des informations complètes sur la transmission et le traitement des données sur la base de mon consentement donné librement et que je l'ai compris et accepté.

..... (lieu) (date)

Nom:

Signature

¹ Soulignez l'option adéquate

INFORMATION

LORSQUE DES DONNÉES PERSONNELLES NE SONT PAS COLLECTÉES DU SUJET DE DONNÉES

(RGPD, ARTICLE 14)

Concernant l'article 14 (1) du règlement (eu) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil de l'Europe, en vigueur depuis le 27 avril 2016 sur la protection des individus en égard du traitement de leurs données et la portabilité de ces données, et aussi en conformité avec la directive 95/46/ec (règlement général de la protection des données), le contrôleur informe les candidats et les autres personnes concernées selon les suivants :

- L'identité et les détails du contact du contrôleur :
 - o AGILE Management Consulting Kft.
 - o Siège : HU-1027 Budapest, Fő utca 80. 2. em. 9/A.
 - o Numéro de registration de la société: 01-09-865053
 - o L'enregistrement de la société a été effectué auprès du tribunal suivant : Fővárosi Törvényszék Cégbírósága
 - o Numéro de TVA national : 13626745-2-41
 - o Téléphone: +36 1 302 2680
 - o Fax: +36 1 224 0389
 - o E-mail: info@agile2s.com

- L'identité du représentatif du contrôleur :
 - o Monsieur le Directeur Associé, Guillaume Marie Daniel Bernard

- Le but du traitement des données personnelles, ainsi que la base juridique du traitement :
 - o fournir des services d'agence de recrutement et maintenir le contact avec la personne concernée
 - o librement donné son consentement concernant le point a) de l'article 6 (1) du RGPD et le point a) de l'article 5 (1) de la loi CXII de 2011 sur l'autodétermination de l'information et la liberté de l'information (az információs önrendelkezési jogról és az információszabadságról) ;

- Les destinataires ou catégories de destinataires des données personnelles : données personnelles qui ne constituent pas une catégorie particulière d'entre elles.

- Informations sur le fait que le responsable du traitement a l'intention de transférer des données personnelles vers un pays tiers ou une organisation internationale.

- La période du stockage des données personnelles :

- o Les données des candidats et les documents contenant ces données sont conservés par le responsable du traitement pendant une période maximale de dix ans après leur réception si le candidat le demande par une demande écrite expresse afin d'obtenir des informations sur les offres d'emploi de la part du contrôleur pendant cette période. Si le candidat ne demande pas de garder ses documents ou s'il le refuse explicitement, le contrôleur supprime les données du candidat de sa base de données et détruit tous ses documents dès que possible après que le contrôleur a transmis ses données à l'employeur pour la finalisation des contrats d'emploi avec le candidat. Avant la fin de cette période de dix ans, le responsable du traitement demandera au candidat son consentement au traitement des données, comme indiqué ci-dessus. Si les candidats ne font aucune déclaration ou s'opposent expressément à cette déclaration, le responsable du traitement supprime les données de ces candidats et détruit leurs documents dès que possible.
- o Le responsable du traitement supprime les données des autres partenaires contractants et détruit leurs documents immédiatement si le responsable du traitement n'a plus besoin d'eux pour ses activités ou si le partenaire a explicitement donné son accord pour une période de stockage de dix ans, après la fin de cette période de stockage de dix ans, dès que possible. Avant la fin de cette période de dix ans, si nécessaire, en cas de décision de prolongation de partenariat, le nouveau accord doit contenir le consentement du partenaire au traitement des données pour une période maximale de dix ans;
- o Dans le respect de la législation fiscale et comptable, toutes les données (nom et adresse des clients ou autres personnes effectuant un paiement, montant payé et date) enregistrées dans les documents comptables doivent être traitées et conservées par le responsable du traitement jusqu'à la fin d'une période de huit ans à compter de la date d'enregistrement du document comptable, en ce qui concerne l'article 169 (2) de la loi hongroise no. C de 2000 sur la comptabilité. Les données mentionnées ci-dessus doivent être envoyées à l'autorité fiscale hongroise (Nemzeti Adó és Vámhivatal). Ces documents comptables et les données qui y sont enregistrées seront détruits et supprimés après la fin de cette période de huit ans, dès que possible (sauf dans le cas mentionné ci-dessus lorsque le client ou le partenaire demande le traitement de ses données pour la période et les buts mentionnés ci-dessus)
- Les droits des demandeurs d'emploi et des autres personnes concernées concernant le traitement des données : le demandeur d'emploi et toute autre personne concernée ont le droit de demander au responsable l'accès et la rectification ou l'effacement des données personnelles ou la restriction du traitement ainsi que le droit à la portabilité des données. Les règles détaillées et le formulaire de demande à remplir sont disponibles sur le site Web du contrôleur (www.agile2s.com);
- Informations sur l'existence du droit de retirer son consentement à tout moment, sans affecter la légalité du traitement fondé sur le consentement avant son retrait lorsque le traitement est basé sur l'article 6, paragraphe 1, point a), ou sur le point a) 9 (2): le demandeur d'emploi ou toute autre personne concernée a le droit de retirer son consentement au traitement des données à tout moment, même s'il a donné son consentement au traitement de ses données personnelles pour un seul ou plusieurs fins ou l'approbation du traitement de données personnelles spéciales pour un ou plusieurs buts spécifiques. Dans ce cas, le contrôleur supprime immédiatement les données personnelles de la base de données;



- Le droit de porter plainte auprès d'une autorité de contrôle : sans préjudice de tout autre recours administratif ou judiciaire, tout candidat ou toute autre personne concernée a le droit de déposer une plainte auprès d'une autorité de contrôle, notamment dans l'État membre de sa résidence habituelle, lieu de travail ou lieu de l'infraction alléguée si la personne concernée estime que le traitement des données personnelles le concernant enfreint la législation. En Hongrie, l'autorité compétente est Nemzeti Adatvédelmi és Információszabadság Hatóság (siège: H-1125 Budapest, Szilágyi Erzsébet fasor 22 / C);
- Si la fourniture de données à caractère personnel soit une obligation légale ou contractuelle, ou une condition nécessaire pour conclure un contrat, ainsi que l'obligation pour la personne concernée de fournir les données à caractère personnel et les conséquences possibles du défaut de fournir ces données : d'une part, la fourniture de données personnelles est volontaire et, d'autre part, indispensable pour l'exécution du contrat de service par l'agent car c'est le seul moyen d'obtenir des informations sur la qualification et la base de connaissances professionnelles du candidat
- L'existence d'une prise de décision automatisée, y compris le profilage, visée à l'article 22, paragraphes 1 et 4, et, au moins dans ces cas, d'informations significatives sur la logique impliquée, ainsi que sur l'importance et les conséquences envisagées traitement pour la personne concernée: le contrôleur n'utilise pas du tout cette méthode
- De quelle source proviennent les données personnelles et, le cas échéant, si elles proviennent de sources accessibles au public;